

**La sécurité en Algérie
et en Libye
après le 11 septembre**

– Luis Martinez –

22

EuroMeSCo Papers

EuroMeSCo Paper

- 22 -

La sécurité en Algérie et en Libye après le 11 septembre

Cet texte a été élaboré dans le cadre du groupe de travail EuroMeSCo 3,
consacré à la thématique de *La politique européenne de sécurité et de défense: impact sur le PEM*

Luiz Martinez

Paris

Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI), Sciences Po, Paris

Mai 2003

*Ce texte a été élaboré avec l'aide financière de la Commission européenne,
sous le contrat MED/B7-4100/RE/16/F-1-CRIS 200/2121 dans le cadre des activités du groupe
de travail 3 d'EuroMeSCo. Les textes n'engagent que leur auteur et ne reflètent en aucun cas
l'opinion officielle de la Commission.*

EuroMeSCo papers are published with the support of the European Commission
by the EuroMeSCo Secretariat at the IEEI
Largo de S. Sebastião, 8 • Paço do Lumiar • 1600-762 Lisboa • Portugal
Telephone 351.21.030 67 00 • Fax 351.21.759 39 83
E-mail mednet@mail.telepac.pt • Homepage <http://www.euromesco.net>

Sommaire

Contexte	5
Etat et sécurité en Libye et en Algérie	7
L'inimaginable menace intérieure : la menace islamiste	7
L'évolution de la sécurité en Libye	8
L'armée et la violence islamiste en Algérie	10
Perceptions sécuritaires et théorie du complot	11
Fin des embargos en Algérie et en Libye	13
La Libye : sortir des « rogues states »	13
Economie et diplomatie	15
Algérie : les dividendes politiques et sécuritaires du 11 septembre	17
Fin de l'embargo moral	17
La lutte contre l'islamisme international : la coopération sécuritaire	19
Le rapprochement américano-libyen	19
Conclusion : les effets de la guerre préventive contre l'Irak	21

Contexte

L'Algérie et la Libye ont été confrontées, tout au long de la décennie quatre-vingt-dix, à des problèmes intérieurs qui les ont profondément affaiblies. De plus, ces deux pays ont été marginalisés sur la scène internationale à la suite d'un embargo partiel sur la Libye, voté par le Conseil de sécurité de l'ONU en 1992 et d'un embargo moral sur l'Algérie à la suite de l'interruption du processus électoral de décembre 1991. Paradoxalement, l'approche sécuritaire de ces deux Etats était principalement orientée sur des problèmes intérieurs alors même que les instruments militaires, d'origine soviétique, étaient conçus dans la perspective d'une défense contre une agression militaire extérieure. En 1991, l'opération Tempête du désert en Irak soulève toutefois une sérieuse inquiétude auprès des dirigeants de ces deux Etats sur la pertinence des choix faits en matière de politique de défense. L'effondrement de l'armée irakienne provoque un débat sur la modernisation de l'armée en Algérie, mais c'est au moment même où s'opère une réflexion sur les capacités de l'armée en cas d'attaque extérieure que l'Algérie s'enfonce dans une guerre civile ! La réflexion en Libye sur la défense nationale est plus ancienne, la politique africaine de Kadhafi au cours des années 1970 a amené la Libye à investir massivement dans l'achat d'armement dans les années 1970-80. La confrontation avec les Etats-Unis de Reagan s'était traduite par le bombardement de Tripoli et de Benghazi en 1986 sans que la défense antiaérienne libyenne ne puisse réagir. Depuis deux ans, l'Algérie et la Libye semblent engagées dans une réflexion divergente sur la sécurité.

En fait, l'évolution de la politique de défense de l'Algérie et de la Libye est profondément liée aux perceptions qu'ont ces deux Etats de la notion de sécurité. Dans cette perspective, il s'agit d'analyser sur le plan historique comment s'est construite l'articulation entre la sécurité et l'Etat. De même, il s'agit de comprendre quel est l'impact de la violence islamiste sur les politiques de défense de ces pays. Enfin il s'agit de mesurer l'influence de la guerre préventive en Irak sur les choix stratégiques, sur le plan des politiques de défense que l'Algérie et la Libye sont amenées à faire.

Etat et sécurité en Libye et en Algérie

Ces deux Etats ont une approche différente de la sécurité. L'Etat algérien s'est édifié sur les ruines d'une guerre de décolonisation qui s'est traduite par la prise en charge de la nation par une armée de libération nationale. Dès 1962 et encore plus après 1965, l'armée nationale algérienne constituera la gardienne de l'Etat algérien. Sous prétexte de l'immaturité du peuple algérien, l'armée disposera de puissants relais dans l'ensemble de la société algérienne. Sous la présidence de Boumediene (1965-1979) l'armée est un puissant facteur d'intégration sociale et économique, elle participe à la vie politique, économique et sociale de la nation. A l'exception du Maroc, en raison de la guerre de 1963 et du conflit dans le Sahara occidental, l'armée algérienne ne perçoit pas de danger dans son environnement proche. Aussi, sa principale préoccupation sécuritaire est-elle d'ordre intérieur, ce qui explique l'importance du rôle des services de sécurité de l'armée au sein des rouages de l'Etat. Eloignée du conflit israélo-arabe qui secoue le Moyen-Orient durant les décennies soixante et soixante-dix, l'Algérie dispose d'un armement nécessaire à sa défense territoriale seulement. Au début de la décennie quatre-vingts, l'armée entreprend un début de réflexion sur sa modernisation et sur la nature de son lien avec la société. En 1986, une coupure s'opère entre le parti FLN et l'ANP (Armée de libération nationale), des réformes au sein de l'armée provoquent le départ de nombreux officiers liés à la période de Boumediene. En apparence, l'armée semble progressivement sortir des rouages politiques de l'Etat pour s'attacher à sa mission de « sauvegarde de l'Etat ». Ce processus de retrait de l'armée vers une mission strictement sécuritaire sera interrompu en 1991 avec l'interruption du processus électoral. La victoire du FIS aux élections législatives va être perçue comme une menace majeure pour la sécurité de l'Etat et va provoquer la reprise indirecte du pouvoir par les généraux.

A l'inverse de l'Algérie, la Libye du colonel Kadhafi va avoir une politique sécuritaire orientée vers la menace extérieure. Le renversement de la monarchie s'accompagne d'un changement radical de la politique de l'Etat libyen. L'alliance avec l'Union soviétique, l'engagement de Kadhafi sur la scène moyen-orientale et surtout la politique révolutionnaire de Kadhafi vont exposer le territoire libyen. La concentration de la population sur une faible portion du territoire facilite son contrôle. Un maillage politico-tribal va assurer à la Jamhuriyya une profonde stabilité entre 1969 et 1992. Seule la politique extérieure de Kadhafi soumettra l'Etat libyen à des turbulences, mais contrairement à l'Algérie, l'armée libyenne ne va pas remplir une mission de gardienne et de sauvegarde de l'Etat. L'armée libyenne va pourtant bénéficier tout au long de la décennie quatre-vingts d'un armement considérable dont le montant des achats sera évalué à 30 milliards de dollars. L'arsenal militaire libyen apparaîtra disproportionné au regard des capacités d'utilisation par les unités de l'armée. En fait, le colonel Kadhafi va consolider son pouvoir autour de la Garde révolutionnaire et des comités révolutionnaires. La crainte de subir un coup d'Etat militaire explique sans doute les réticences de Kadhafi à appuyer son autorité autour de l'armée. En 1992, l'embargo contre les ventes d'armes en Libye va considérablement affaiblir l'armée libyenne et va paradoxalement renforcer le pouvoir des appareils sécuritaires comme la Garde et les comités révolutionnaires. Au cours de la décennie quatre-vingt-dix, ces deux Etats vont être confrontés, à des degrés très divers, à une menace intérieure sous-estimée : la violence des islamistes.

L'inimaginable menace intérieure : la menace islamiste

L'émergence d'une menace intérieure au cours de la décennie quatre-vingts va accroître une tendance paranoïaque consistant à penser que ces deux Etats sont l'objet de complots internationaux. Sur le plan sécuritaire, la menace islamiste va renforcer l'isolement de leurs dirigeants convaincus que les groupes islamistes sont en faits des instruments au service de puissances ennemies de l'Algérie et de la Libye. Une telle perception constitue un profond handicap à l'harmonisation d'une politique de sécurité en Afrique du Nord et plus généralement en Méditerranée. A défaut d'être perçus comme le produit résultant de tensions intérieures aux sociétés de ces Etats, les islamistes vont être perçus comme une cinquième colonne aspirant à détruire l'édification nouvelle des Etats post-coloniaux au Maghreb. Cette approche aura d'autant plus de poids après le 11 septembre 2001 où l'islamisme sera perçu comme une menace internationale.

L'évolution de la sécurité en Libye

Au cours de ces dernières années, les tensions avec les islamistes pouvaient faire craindre un dérapage vers la confrontation armée. Le colonel Kadhafi avait pourtant anticipé le risque d'une montée de la contestation politique au nom de l'Islam en proclamant la sharia en 1994¹. Il faut dire que, dès les années 80, son interprétation du Coran lui avait valu les critiques des Frères musulmans². Mais l'instauration de la sharia n'empêcha pas l'émergence d'organisations armées fondamentalistes au moment où le voisin algérien semblait sur le point de basculer vers un Etat islamique. Considéré comme un « pionnier de la résurgence de l'islam »³, le colonel Kadhafi demeure confronté, à l'instar de nombreux autres régimes arabes à une opposition islamiste qui compte des milliers de prisonniers politiques. En 1996, le porte-parole du Groupe Islamique Combattant considérait que : « Dès le début Kadhafi a commencé à appauvrir l'état d'esprit des jeunes musulmans libyens à l'intérieur et à l'extérieur, et il a commencé à tuer des personnes qui souhaitaient pourtant consacrer leur énergie à la lutte contre le mal et la corruption ». Entre 1995 et 1998, le colonel Kadhafi entreprend une véritable lutte armée contre les groupes islamistes, n'hésitant pas, dans le Djebel el Akhdar, à bombarder avec l'aviation les repères des islamistes. Une multitude d'organisations islamistes s'opposent au régime. Au cours de la décennie quatre-vingts, les plus visibles étaient le mouvement des Frères musulmans, le Djihad islamique et le Takfir wal Hijra (Anathème et exil)⁴. Ces organisations subissent à la suite de rébellions armées une répression massive de la part du régime. Ainsi en 1989, neuf membres du Djihad sont pendus pour avoir tenté d'assassiner des conseillers soviétiques à Tobrouk. Au cours de la décennie quatre-vingt-dix, l'emprisonnement et la répression des islamistes a provoqué une radicalisation de la mouvance. Durant cette période, deux organisations islamistes combattent le régime libyen : le groupe islamique combattant libyen et le Mouvement islamique des martyrs. Elles déclarent le Djihad contre le pouvoir et déclenchent une série d'actions de guérillas en Cyrénaïque qui provoquent la mise sous état de siège de la ville de Derna.

Pour les islamistes, cette réaction de Kadhafi est qualifiée « d'hystérique » par le porte-parole du Groupe islamiste combattant : « Le régime vit une situation d'hystérie dont je doute qu'il en ait déjà connu une de cette ampleur auparavant ; il regroupe toute sa puissance militaire pour essayer d'éradiquer le Groupe islamique combattant. Les Libyens n'ont pas bombardé leur propre pays depuis l'occupation italienne. Et pourtant nous assistons au bombardement, par l'aviation libyenne, des positions des moudjahidines dans le Djebel El Akhdar, haut lieu de la résistance contre l'occupation italienne. Aujourd'hui cette région est un des nombreux lieux de la résistance du Groupe islamique combattant. Entre-temps, Kadhafi tente de dissimuler la réalité de ces affrontements à l'opinion en masquant ses offensives militaires comme étant des raids contre des trafiquants de drogue, etc. A ce jour, il a regroupé environ 10.000 soldats dans la région qui comprennent des troupes serbes issues de l'ex-Yougoslavie »⁵.

En 2000, la contestation des islamistes semble provisoirement étouffée par la répression. Son émergence dans la région du Djebel El Akhdar résulte en partie de l'histoire conflictuelle de la Cyrénaïque avec le régime du colonel Kadhafi, berceau de la Sénoussiya, dont le fondateur, Mohamed Sénoussi, avait mis en place la première zaoui dans la ville d'Aïn Bayda. Au début du siècle, sous l'influence de Omar el Moukhtar, le Djebel el Akhdar était le lieu par excellence de la

¹ Au-delà de l'identité islamique de la Jamahiriyya, l'application de la sharia en 1995 s'étend en fait aux « peines et châtiments » : « amputations, flagellations et extension du champ d'application de la peine de mort aux délits commerciaux et aux délits dits d'hérésie ».

² Lors d'un débat avec le Cheikh, Kadhafi avait affirmé : « Je tiens la Sharia pour un droit positif, au même titre que le droit romain, le code Napoléon, toutes les autres lois élaborées par les juristes français, italiens, anglais ou musulmans » et lorsque le Cheikh lui demanda si son interprétation contredisait le Coran, Kadhafi répondit : « Et si l'un de vous me lance par exemple : 'Le Livre Vert est contre la religion !' eh bien, je vous traiterai comme Atatürk ! En d'autres termes, vous finirez un jour par m'énervier et je vous dirai : 'Prenez le Livre Vert, jetez-le au feu et apportez-moi le Livre rouge ! Apportez-le, vous dis-je ! Nous allons appliquer le marxisme avec tout ce qu'il implique ! Vous ne voulez pas du Livre Vert, d'un livre écrit par un musulman, vous ne voulez pas que les Musulmans apportent une solution aux problèmes économiques et politiques... Parfait ! Déchirez le Livre Vert... Et si nous sommes amenés à notre tour à adopter l'athéisme, c'est parce que vous avez fait preuve de fanatisme et que vous voulez nous dicter notre conduite au nom de la religion » Moncef Djaziri, *Etat et société en Libye*. Paris : L'Harmattan, 1996 et Qadhafi Moammar, *As-sijal al Qawmi* (Recueil des discours), Tripoli : Centre mondial d'études sur Le Livre Vert.

³ Lisa Anderson « Qaddafi's Islam » in *Voices of Resurgent Islam*, Esposito J (eds), Cambridge : Oxford University Press, 1983 et Hervé Bleuchot, « L'Islam de M.El-Qaddhafi » in *Islam et politique au Maghreb*. E. Gellener et J.-C. Vatin (eds), Paris : CNRS, 1981.

⁴ George Joffé, « Islamic Opposition in Libya », *Third World Quarterly* 10, no.2, Surrey, 1988.

⁵ Nida'ul Islam, October-November, 1996

résistance libyenne à la colonisation italienne⁶. Durant la seconde guerre mondiale, la Cyrénaïque est un vaste terrain de guerre qui oppose les troupes alliées aux forces allemandes et italiennes. Les batailles qui s'y déroulent aboutissent à la destruction totale de certaines villes, comme Tobrouk⁷. En 1951, à la suite de l'indépendance de la Libye sous la monarchie Sénoussi, une véritable crise de subsistance s'installe dans cette région ravagée par les offensives et contre-offensives militaires, où les déplacements sont limités par d'immenses champs de mines. Cette résistance favorise la formation d'un corps d'armée libyen. La Libyan Arab Force participe à la bataille de Derna-Tobrouk de 1942 aux côtés des troupes anglaises. La Légion Sénoussi qui participe à la guerre aux côtés des Alliés, sera l'un des piliers de la monarchie Sénoussi. La crainte d'un émirat Sénoussi en Cyrénaïque sous l'influence britannique (sur le modèle jordanien) constituera la hantise des Nassériens de Libye. En 1969, après le coup d'Etat du colonel Kadhafi, des unités de l'armée s'opposeront violemment à des tribus restées fidèles au Roi. Le Conseil du commandement de la révolution encouragera des projets d'implantation de petites fermes sur des terres appartenant à des fondations religieuses dans le Djebel el Akhdar⁸. Le régime du colonel Kadhafi n'aura de cesse, à partir du discours de Zouara en 1973 qui place le régime en « état de tension permanent », de pourchasser les élites Sénoussis. Après l'instauration de la Jamahiriyya en 1977, c'est à Benghazi, en 1979, que les comités révolutionnaires renversent les derniers petits étalages des commerçants, privant ainsi de ressources de nombreuses familles membres de la Sénoussiya. La violence des islamistes dans cette région se nourrit de cette histoire conflictuelle entre le régime du colonel Kadhafi et les élites de cette région, sensible à la contestation islamiste.

Pourtant l'Islam représente un véritable marqueur de l'identité de la Jamahiriyya et la propagation de l'Islam dans le monde est une fonction qu'elle mène avec brio, en particulier en Afrique subsaharienne⁹. La Société pour l'appel à l'Islam, dont le siège est la cathédrale de Tripoli constituée, avec ses 500.000 membres, un puissant vecteur de diffusion de l'Islam. Elle édifie l'infrastructure nécessaire à la diffusion de l'Islam, en s'inspirant de l'expérience confrérique des zaouias (construction de mosquées, centres culturels, radios et émissions islamiques, aides sanitaires, distributions gratuites d'exemplaires du Coran, etc.) très active au cours de la décennie quatre-vingts (en 1982-83 : des « caravanes pour l'appel à l'Islam » parcourent l'Afrique occidentale, mais paraît plus silencieuse au cours de la décennie quatre-vingt-dix. A l'instar du Soudan, de l'Arabie Saoudite et de l'Égypte, c'est dans la formation des « prédicateurs africains pour la Libye » que se manifeste l'apport de la Jamahiriya à l'Islam. En mai 1997, à Kano, le colonel Kadhafi en lutte alors contre les sanctions de l'ONU, annonce la création d'un Front des musulmans d'Afrique ! Ces problèmes internes n'ont pas empêché le colonel Kadhafi de relancer, dès la suspension de l'embargo, une ambitieuse politique africaine.

⁶ Ali Abdullah Ahmida, *The Making of Modern Libya. State Formation, Colonization and Resistance, 1830-1932*. State University of New York Press, 1994.

⁷ Majid Khadduri. *Modern Libya, a Study in Political Development*. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1963.

⁸ Hervé Bleuchot, *Chroniques et documents libyens (1969-1980)*, Paris CNRS.

⁹ René Lemarchand (dir.), *The Green and the Black : Qadhafi's policies in Africa*. Bloomington, Indiana University Press, 1988.

L'armée et la violence islamiste en Algérie

Au début des années quatre-vingts, le régime est menacé par un renversement au profit des islamistes. Les forces de sécurité algériennes ne sont pas préparées à la guérilla qui les attend. L'armée algérienne est composée d'unités lourdement équipées pour la défense du territoire et en aucun cas pour la lutte anti-guérilla. Il faut attendre 1993 pour voir la mise en place d'un corps de lutte anti-guérilla sous le commandement du général Lamari. Ce corps d'armée va être composé d'unités d'élites issues des différentes forces de sécurité. Composé de 20.000 hommes en 1993, il atteint 60.000 hommes en 1996 et constitue le fer de lance de la lutte antiterroriste. Cela dit, son incapacité à s'approvisionner sur le marché international d'un équipement adéquat à la lutte anti-guérilla (hélicoptères, appareils de vision nocturne, etc.) ne lui permettra pas « d'éradiquer » les groupes islamistes armés. De plus, selon le général Touati, les effectifs des combattants islamistes avoisinaient, en 1993, 27.000 membres¹⁰. Divisées en plusieurs tendances, la guérilla islamiste bénéficiait à son commencement d'un très fort soutien populaire et était considérée comme susceptible de renverser le régime en 1994. Durant cette période, l'hypothèse d'un effondrement du régime algérien sera présente dans l'analyse des risques en Algérie. Les émirs de la guérilla ont longtemps été convaincus que le temps jouait en leur faveur et que le régime allait tôt ou tard s'effondrer sous les coups de butoir du « Jihad ». Perspective partagée par de nombreuses chancelleries en 1994. En 2002, le général Touati considère « que l'on peut soutenir que le danger de talibanisation de l'Algérie est sérieusement éloigné bien que des handicaps sérieux subsistent ». Sur le plan sécuritaire, la « victoire » contre les groupes islamistes armés est le produit de plusieurs facteurs : militaires (accroissement des effectifs des forces de sécurité, 80.000 gendarmes, 200.000 miliciens) politiques (concorde civile) et sociaux (perte d'un soutien populaire de la guérilla après les massacres de civils).

A ces risques majeurs entre 1992 et 1995, s'est ajoutée, à partir de 1997, la marginalisation diplomatique du régime à la suite des massacres de civils. La mise en accusation de l'armée par les organisations non gouvernementales, de violation massive des droits de l'homme par les forces de sécurité s'est traduite par un embargo moral contre le régime. Concrètement, la marginalisation de l'Algérie s'est traduite par une absence de visites officielles des responsables occidentaux soucieux de ne pas s'afficher publiquement avec des responsables militaires algériens. Entre 1997 et 1998, la violence avait atteint son paroxysme avec les massacres de villageois de Beni Messous et Bentalha. Bien que le GIA ait revendiqué ces massacres, l'armée est une fois de plus au centre des accusations¹¹. Le président de la Ligue algérienne des droits de l'homme accusera l'armée « d'abandon de populations en danger ». Pour la première fois, le drame algérien sort de son huis-clos et devient une préoccupation de l'Union européenne qui dépêche une commission d'information sur la situation algérienne. La commission des droits de l'homme aux Nations unies demande à ce que le conflit algérien fasse l'objet d'un débat et n'hésite pas à dénoncer que le régime pratique « un terrorisme d'Etat ». La crainte d'une internationalisation du drame algérien devient une préoccupation majeure pour l'armée qui voit là un complot des « ennemis de l'Algérie »¹².

Dans cette perspective, la démission anticipée du président Liamine Zéroual en 1998 et l'organisation d'une élection présidentielle semblaient liées à la volonté des dirigeants algériens de modifier l'image de l'Algérie.

La loi sur la concorde civile va permettre, pour la première fois, un cadre juridique de réintégration des combattants des groupes islamistes armés. Alors que les membres de l'Armée islamique du salut avaient bénéficié de la grâce présidentielle suite à l'auto-dissolution de leur organisation¹³, les

¹⁰ Selon l'AIS, les effectifs des groupes armés s'élevaient en 1994 à 40.000 membres.

¹¹ Nesroulah Yous, *Qui a tué à Bentalha ?* Paris : La découverte, 2000 et Habib Souadia, *La sale guerre*, Paris : La découverte, 2001.

¹² L'ANP perçoit cette évolution comme une véritable stratégie de guerre menée à son encontre par des « forces occultes » : « la troisième phase de l'attaque des ennemis irréductibles de notre patrie a visé notre institution militaire, l'ANP ». El Djeich, janvier 1998.

¹³ En 1997, l'AIS accepte un cessez-le-feu sans condition et à la suite de son auto-dissolution en 1999, elle bénéficie d'un décret présidentiel (10 janvier 2000) qui stipule que : « les personnes ayant appartenu à des organisations qui ont volontairement et spontanément décidé de mettre fin aux actes de violence et se sont mises à l'entière disposition de l'Etat et dont les noms figurent en annexe du présent décret jouiront de la plénitude de leurs droits civiques et ont été admises au bénéfice du régime de l'exonération des poursuites ».

autres groupes armés vont être concernés par la loi sur la concorde civile. Selon le général Touati : « la loi sur la concorde civile a eu des effets qui méritent hautement d'être soulignés : ce sont tout de même entre 5.000 et 6.000 personnes qui ont déposé les armes, qui ont tourné le dos aux actes criminels et destructeurs ». Au-delà de ces résultats quantitatifs, la loi sur la concorde civile va surtout permettre de souligner que le maintien de la violence des islamistes, qui refusent la concorde civile, relève non plus de la responsabilité du régime mais de la volonté de ces groupes armés de s'inscrire hors de la communauté nationale. La loi sur la concorde civile va permettre de rendre légitime, au niveau national et international, la lutte contre les islamistes armés sans s'exposer aux critiques formulées auparavant sur la politique d'éradication. Le refus des groupes armés islamistes rendra légitime leur éradication par les forces de sécurité.

Après une décennie de silence, les militaires algériens décident de communiquer et de faire part de leur expertise sur l'état des groupes islamistes armés en Algérie. Ainsi le maintien de la violence s'expliquerait par la présence d'environ 700 islamistes toujours actifs dans les maquis algériens. Ces derniers seraient divisés en plusieurs tendances. Selon le général Maïza : « Les GIA dirigés par Oukali Rachid, dit Abou Tourab, sont composés de 60 éléments et sévissent dans les régions de Blida, Aïn Defla, Chlef, Médéa, Mascara, Sidi Bel Abbes et Skikda et agissent en petits groupes de 4 à 6 éléments ». Le GSPC de Hassan Hattab compterait environ 300 combattants et serait présent dans les wilaya de Tizi Ouzou, Béjaïa, Batna, Tébessa et Jijel. Outre ces deux groupes, trois autres formations armées d'inspiration salafiste et regroupant 300 individus agissent dans la Mitidja : Houmat dawa salafia (HES), le Groupe salafiste pour le Djihad (GSPD) et le groupe salafiste combattant.

Forts d'environ 30.000 combattants entre 1993 et 1996, les groupes islamistes armés seraient seulement 700 en 2002¹⁴. Les raisons de la décroissance des groupes armés s'expliqueraient par la politique antiterroriste (15.000 combattants éliminés par les forces de sécurité), les effets de la Rahma sous Liamine Zéroual (1995) et de la loi sur la Concorde civile (1999-00) qui auraient permis à 6.000 combattants de déposer les armes et enfin une grande partie des membres des groupes seraient en jugement. La sortie de l'Armée islamique du salut de la guerre laisse le monopole du Djihad aux seuls groupes armés animés d'une vision purement religieuse. Dans cette perspective nombreux sont les observateurs¹⁵ qui voient là les raisons de la dérive mortifère de la violence en Algérie. La violence n'aurait plus aucun enjeu politique ou stratégique mais reposerait sur une vision « sectaire », l'assassinat des femmes et des enfants constituerait des sacrifices humains nécessaires à l'avènement du règne de Dieu sur terre. Cette dérive sectaire et millénariste des groupes islamistes salafistes algériens rend caduques toute forme de négociations ou d'accords politiques car leurs actions ne s'inscrivent pas dans le registre du champ politique mais dans celui d'un ordre eschatologique¹⁶.

Il reste à savoir s'ils disposent d'une base sociale ou non. Il paraît peu évident que des groupes qui commettent des crimes contre des villageois puissent bénéficier de la protection de la population, toutefois leur capacité à se reproduire démontre qu'ils n'en sont pas totalement rejetés. Le GSPC aurait ainsi bénéficié d'une partie des combattants de l'AIS qui s'étaient rendus dans le cadre de la grâce du président. A cela s'ajoute le fait que le GSPC semble avoir repris la logique de guérilla de l'AIS et cible dans ses attaques les forces de sécurité principalement. Considéré comme un groupe proche de la mouvance d'El Qaeda, le GSPC est à même de disposer à l'étranger des réseaux nécessaires à l'entretien de sa logistique. En fait, c'est sans doute dans l'effondrement du régime des talibans et, avec lui, la dispersion des combattants arabes que les groupes armés algériens risquent de puiser le renouvellement de leurs effectifs. D'ailleurs, de nombreuses rumeurs annoncent que des Algériens seraient rentrés d'Afghanistan après le renversement du régime des talibans en novembre 2001.

Perceptions sécuritaires et théorie du complot

Cette confiance retrouvée ne se traduit pas par une volonté de comprendre la décennie passée. Bien au contraire, la relecture de la violence qui s'opère depuis le 11 septembre 2001, démontre

¹⁴ Le journal El Fajr (4 décembre 2002) dément cette version optimiste et estime à plus de 8.000 le nombre d'islamistes toujours en armes en Algérie.

¹⁵ Abderahmane Moussaoui, « La violence en Algérie : des crises et des châtements ». *Cahiers d'études africaines*, vol. 38, 1998 ; Pierre Conessa, « El Qaeda, une secte millénariste », *Le Monde diplomatique*, 2002.

¹⁶ Alain Grignard, « La littérature politique du GIA des origines à Djamel Zitouni. Esquisse d'une analyse » in F. Dassetto (dir). *Facettes de l'islam belge*, Academia-Bruylant, 2001.

que pour beaucoup de dirigeants algériens, il s'agit d'oublier et de tourner la page d'une décennie dramatique. Ainsi, loin de chercher à saisir les mécanismes politiques, sociaux et économiques qui ont amené la montée du FIS en Algérie et le basculement de son électorat dans une stratégie de violence, les dirigeants actuels relancent la théorie du complot et considèrent comme principaux responsables du drame algérien le Maroc, l'Iran et la politique de soutien de la CIA aux islamistes en guerre contre les Soviétiques. Dix ans après, cette lecture semble toujours dominer la grille d'analyse des dirigeants algériens, d'autant plus qu'ils se trouvent confortés dans leur point de vue par la guerre contre le terrorisme lancée par l'administration Bush. L'hydre supposée d'El Qaeda renforce la théorie du complot et laisse à penser que l'Algérie faisait l'objet d'une « terreur sacrée »¹⁷.

L'assurance que cette grille de lecture de la décennie est la bonne explique les réticences des dirigeants à aborder les questions épineuses des disparus, de la justice et de la vérité. Non pour des raisons juridiques, comme le montre l'attitude du général Khaled Nezzar qui a porté plainte contre Habib Souadia, mais pour des raisons idéologiques. Car les généraux algériens sont convaincus d'avoir œuvré « à la sauvegarde de l'Etat algérien » mis en danger par un complot international. Dans une interview le général Touati confirme : « Il est indéniable que l'armée algérienne, dans son unité et sa cohésion, jouissant de la confiance des forces nationales, était réellement un rempart qui a empêché le succès du FIS ainsi que de l'opposition qui lui était liée. Je ne sais pas quels sont les partis et les parties liés au FIS. Mais on peut les imaginer. Ils ne sont pas uniquement algériens. Je ne verse pas dans la langue de bois en disant que ces partis et parties sont aussi étrangers »¹⁸. Dans cette perspective, le Maroc, sans être nommé est considéré comme un allié objectif des islamistes. La tension qui règne entre les deux pays se traduit même par une campagne de presse qui n'encourage pas le rétablissement de leur confiance mutuelle¹⁹.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont changé la lecture du conflit algérien et les dirigeants militaires ne manquent pas de rappeler la responsabilité des Etats étrangers à l'entretien, voire à l'encouragement, des islamistes algériens. La partialité de cette lecture ne résiste pas à l'analyse de la violence en Algérie où celle-ci loin d'être le produit de facteurs strictement exogènes était avant tout le résultat de l'échec complet d'une transition politique non préparée. Cela dit, l'histoire des guerres civiles est écrite par le vainqueur. Aussi les dirigeants algériens se doivent-ils maintenant de convaincre la population algérienne du bien-fondé de leur grille de lecture de la décennie passée. Il n'est pas sûr que les 4 millions d'électeurs hétéroclites du FIS pensent être les instruments d'un complot international. En fait cette victoire relative de l'armée contre les groupes armés islamistes soulève la question aujourd'hui de l'intégration sociale et politique de tous ceux qui les ont soutenus. Dans cette perspective, la réintégration des « repentis » est un test sérieux posé à la société algérienne et à l'Etat. La méfiance envers ces derniers est importante et les rumeurs qui soulignent que des repentis ont rejoint le maquis après la loi sur la Concorde civile illustre la profonde suspicion qui entoure ce nouvel acteur social. Dans une interview, Mustapha Kertali, émir de la LIDD (Ligue islamique pour la prédication et le Djihad) précise que les « 180 repentis qui vivent à Larbaa (ancien fief de Kertali) ont fait le choix « définitif de faire la paix avec eux-même et avec les autres » mais souligne que « certains hommes tirent à intervalles réguliers sur ceux qui ont choisi de déposer les armes et d'intégrer le cadre de la Concorde »²⁰. Ces tensions sont révélatrices du climat de méfiance, voire de violence latente, qui accompagne une réconciliation non négociée et débattue en public.

A la nécessité de parvenir à combattre les groupuscules armés restants s'ajoute le défi de réintégrer les milices. Ces dernières ont joué un rôle capital dans la victoire militaire contre la guérilla islamiste. Les milices ont permis de réoccuper un terrain que l'armée, en raison de la faiblesse de ses effectifs et de la lourdeur de ses équipements, ne pouvait réaliser. Les milices ont ainsi brisé l'économie de guerre qui permettait aux groupes islamistes armés de prélever des revenus en rackettant les civils contrôlés sur les axes routiers²¹. Les milices ont fragilisé la

¹⁷ Pour une version partisane et caricaturale voir Liess Boukra, *Algérie : la terreur sacrée*. Avant les 3.500 morts du 11 septembre 2001, 100.000 victimes algériennes de l'islamisme, Favre, 2002.

¹⁸ *El Watan*, 27 septembre 2001.

¹⁹ Dans un article intitulé « Alger prépare la guerre » paru dans le Maroc Hebdo International (6-12 septembre 2002), l'auteur estime que le surarmement algérien constitue une sérieuse menace pour la stabilité de ses voisins.

²⁰ *L'Expression*, 14/7/02.

²¹ Le gouvernement algérien a lancé un plan impliquant la gendarmerie afin qu'elle sécurise les axes routiers contre les terroristes et la circulation (responsable de 3.000 morts en 2001) des 14 wilayas côtières. Ce plan mobilisera 20.000 hommes, 3.000 véhicules, 64 groupes de chiens et 9 hélicoptères.

sanctuarisation des maquis à l'intérieur du pays en lançant des raids contre les islamistes armés. Aussi leur rôle a-t-il été crucial en milieu rural. L'envers de ce succès est que les milices ont indirectement transformé les populations rurales en véritables enjeux de guerre. Les grands massacres de civils entre 1997-1998 s'expliquent, de façon générale, par la volonté de punir des populations que les GIA vont considérer comme des traîtres ayant accepté la protection des milices au détriment des groupes islamistes armés.

Ces derniers temps, les gardes communaux et les groupes de légitime défense sont devenus des cibles privilégiées des islamistes armés. Selon le journal *le Jeune Indépendant*²², 500.000 personnes ont été armées et forment les membres des Groupes de légitime défense (GLD) et des gardes communaux. Compte tenu de la guerre de voisinage que se font les milices et les groupes islamistes armés, les actes de violence sont souvent les plus cruels et renvoient à ce que Xavier Bougarel qualifiait pour la Bosnie, de « crime de bon voisinage ». La lutte antiterroriste que mènent les milices fait souvent l'objet dans la presse algérienne d'éloges mais aussi de nombreuses accusations d'exécutions extra-judiciaires contre les « terroristes ». Mais l'apport des milices est indispensable à la lutte contre les islamistes, en particulier lorsque ces derniers se retranchent dans des hameaux reculés et isolés. L'importance qu'ils ont acquise dans la lutte anti-guérilla n'est pas sans effet sur la scène politique. Ainsi les « patriotes » de l'Est (environ 17.000 miliciens) ont lancé l'initiative de constituer les « assises nationales des patriotes » afin de discuter du « constat d'échec de la concorde civile »²³. Après dix années de militarisation de la société, la question qui se pose est celle de la capacité du gouvernement à contrôler l'influence des milices tout en évitant de subir une influence trop forte de la part de ceux qui « sur le terrain » assurent la réalité au quotidien de la lutte antiterroriste.

Fin des embargos en Algérie et en Libye

Au début de la décennie 2000, l'Algérie et la Libye vont réapparaître sur la scène internationale. Ces deux pays vont annoncer de profondes réformes et surtout une réorientation de leurs politiques. L'Algérie et la Libye vont courtiser les Etats-Unis. La Libye fera clairement savoir qu'elle n'a plus de contentieux avec les Etats-Unis alors que l'Algérie entreprendra des démarches pour se rapprocher de l'Otan. Après le 11 septembre, ces deux pays vont tenter de mettre à profit leur expertise de l'islamisme en proposant aux Etats-Unis une coopération dans la lutte contre l'islamisme international. En contrepartie l'Algérie et la Libye apercevront dans la liste des ennemis de l'Amérique les principales organisations islamistes armées qu'elles combattent sur leurs territoires. Ces changements vont provoquer la fin des embargos et le début d'une coopération paradoxale entre les Etats-Unis (et leurs alliés), l'Algérie et la Libye.

La Libye : sortir des « rogue states »

En janvier 2000, devant le Congrès général du peuple, le colonel Kadhafi lance une virulente attaque devant les membres du congrès : « Je dois intervenir aujourd'hui pour arrêter cette roue qui tourne dans le vide et qui brûle le pétrole... Vous tenez à préserver des méthodes désuètes pour justifier le gaspillage du pétrole. Dorénavant, c'est fini ! Désormais plus de pitié, il s'agit d'une intervention révolutionnaire... Les devises que vous obtenez en vendant le pétrole ne sont pas le fait de votre effort... Le pétrole c'est cette saleté que nous avons trouvée enfouie dans le cœur de la terre. Vous le vendez à ceux qui l'utilisent pour produire et vous vendez des produits très chers avec l'argent qu'ils vous ont donné... Le revenu du pétrole doit uniquement être destiné aux infrastructures... Vous voulez planter des roses, des oeillets et du jasmin, si c'est pour l'exportation d'accord, sinon il n'en est pas question... Nous devons sortir de l'arriération et, lorsque nous deviendrons un pays moderne, nous pourrions alors nous consacrer à ces futilités... La révolution a-t-elle eu lieu pour que le revenu du pétrole soit dépensé à l'étranger en achat de Kleenex ? ». Pour le colonel Kadhafi les dérives de la Jamahiriyya doivent cesser, l'exploitation de l'embargo par des élites de la Jamahiriyya a nourri des rancœurs au sein de la population. La légitimité du colonel Kadhafi reposait sur sa capacité à instaurer un égalitarisme dans une société profondément inégalitaire durant les années cinquante (94 % de la population était analphabète, aucun docteur en médecine et une mortalité infantile atteignant les 40%)²⁴. L'instauration de la Jamahiriyya, sa

²² 11/10/01

²³ *Le Matin*, 18/7/02

²⁴ Voir François Burgat et André Laronde, *La Libye*, Que sais-je ? Paris : PUF, 1996.

politique égalitariste avait permis à Kadhafi d'obtenir le soutien populaire qui faisait défaut à la monarchie Sénoussi (1951-1969). En redistribuant les revenus issus de la vente du pétrole la Révolution allait faire oublier aux Libyens que leur pays était considéré comme l'un des plus pauvres entre 1951-1959 (35 dollars par an et par habitant)²⁵. En permettant aux Libyens d'accéder à un bien-être matériel, le colonel Kadhafi s'érigeait en véritable bienfaiteur du peuple. Mais sa politique révolutionnaire va l'amener au banc des accusés par la communauté internationale.

Au lendemain de la suspension de l'embargo, le colonel Kadhafi cherche à démontrer que la Libye est en passe de changer. Tirant un trait sur sa période révolutionnaire, il encourage son pays à se tourner vers l'Afrique, à s'ouvrir aux investisseurs étrangers et à renouer les fils du dialogue avec les Etats-Unis. L'illustration de ce renouveau va s'exprimer de façon symbolique par l'extrême médiatisation de ses enfants qui chacun à leurs manières tentent de transformer l'image de la Libye. Par leurs actes ils contribuent à « humaniser » un régime, longtemps considéré comme un « Etat-voyou »²⁶. Ainsi ses deux fils remplissent-ils une fonction précise qui n'a sans doute de valeur que dans une durée déterminée : Seif al Islam est en charge de la diplomatie alors que Saïd répond à la demande sociale interne. Le premier fait la promotion des changements en Libye alors que le second entreprend de satisfaire (ou d'incarner) les aspirations de la jeunesse. Ainsi l'investissement de Saïd dans le football constitue une véritable stratégie politique (le stade de football est un rare lieu où les expressions politiques peuvent se manifester de façon ostentatoire). Il est président de la Fédération libyenne de football et du club El Ahly de Tripoli²⁷. La Libye est absente des compétitions internationales pour des raisons diplomatiques et sportives, il ambitionne de créer un centre de formation de footballeurs à Tripoli afin de parvenir à une équipe de football susceptible à terme d'être compétitive sur le plan international. Il ambitionne d'organiser en Libye le mondial 2010 grâce au soutien de l'Italie. Pour cela il est aidé par la Juventus de Turin (Fiat en est le propriétaire). Après avoir acheté 5% des actions de ce club, Saïd ambitionne de faire monter la part de la Libye à 20 % des actions. Par cette politique le fils de Kadhafi répond à une véritable attente des jeunes. Dans cette perspective les deux fils de Kadhafi jouent un rôle important dans la visibilité de la Libye. Il reste Aysha, fille de Kadhafi. Un article paru dans la revue saoudienne el Majallah (novembre 2000) a déclenché les foudres de Kadhafi contre le journaliste (palestinien) auteur de l'article. Celui-ci, avec beaucoup d'humour, déclarait dans une lettre publiée dans la revue son amour à la fille de Kadhafi²⁸. Très controversée, la fille de Kadhafi constitue une cible pour certains Libyens qui l'accusent en raison de son look (blonde comme Cindy Crawford selon l'auteur de la lettre) de ne pas représenter les « musulmans et les Libyens ». Les « enfants » de Kadhafi, de par leur extravagance, animent la société libyenne. Ils humanisent un régime perçu comme autoritaire et indirectement amènent à parler de la question de la succession.

Sur le plan social, la Libye connaît des changements évidents (Internet, remontée du dinar, échanges diplomatiques, augmentation des voyages d'affaires, etc.). Au regard de la région, ces changements ne sont qu'une mise à niveau de la Libye à l'échelle des pays de la rive sud de la Méditerranée. Pour les Libyens ces changements sont importants. Ils rompent avec une décennie de marginalisation à la suite des sanctions de l'ONU et permettent d'espérer une évolution positive de la Libye. Toutefois il reste au régime à parvenir à transformer un système politique figé dont les ressorts du pouvoir ne semblent pas correspondre avec la scène politique formelle. La suspension de l'embargo s'accompagne d'un discours sur le changement. En janvier 2000, le colonel Kadhafi annonce la fin de « l'Etat des masses » qu'il juge paralysé : « ce système est aboli » précise-t-il. La Libye d'après l'embargo souhaite résolument mettre un terme à la politique révolutionnaire des années soixante-dix et quatre-vingts²⁹. Depuis trois années, Kadhafi cherche à offrir une autre image à la communauté internationale : la fin du pan-arabisme, la conversion de Kadhafi à un rôle de « sage en Afrique » et la volonté politique d'un rapprochement avec les USA constituent les

²⁵ Yolande Martine, « La Libye de 1912 à 1969 » dans la Libye nouvelle. Rupture et continuité, Paris : CNRS, 1975.

²⁶ Philippe Moreau Defarges « L'Etat-voyou, un concept instrument » . *Défense nationale*, n°2, 1998.

²⁷ En août 2000 éclatent des manifestations de supporters du club El Ahly de Benghazi qui scandent des slogans hostiles à El Saïd.

²⁸ « J'ai décidé de t'aimer, Oh Aysha, et de te demander directement et officiellement en mariage parce que tu es ta propre responsable, au regard de la troisième Théorie Universelle. Je te le dis franchement : je suis prêt à faire n'importe quoi pour que tu deviennes ma femme... je suis prêt à aller devant les tribunaux de l'histoire et à témoigner que ton père, le leader révolutionnaire, ne s'est pas opposé à la décision de stopper l'approvisionnement en pétrole au monde occidental en 1973 et que ce n'est qu'une cruelle rumeur... Je te promets de t'aider à écrire un nouveau livre que je te suggérerais de nommer : Le Livre Blond, qui sera au XXI^{ème} siècle la version du Livre Vert. Nous pourrions aussi changer la couleur du drapeau libyen du vert au blond. Mais Aysha je te le dis avec force, je mettrai quelques limites. Est-il concevable que la future leader de la révolution porte des jeans et des vêtements américains ? » *Al-Majallah*, 19 novembre 2000.

²⁹ Sur l'efficacité des sanctions voir Tim Niblock « Irak, Libye, Soudan : efficacité des sanctions ? », *Politique étrangère*, n°1, 2000.

faits marquants. A ces nouvelles orientations diplomatiques, s'ajoutent des mutations sociales et économiques importantes qui soulignent la nécessité d'une plus grande ouverture de la Jamahiriyya.

Economie et diplomatie

L'embargo suspendu, le gouvernement lance un ambitieux projet de réformes économiques. Les besoins de la Libye sont considérables et le gouvernement évalue à 35 milliards de dollars les investissements à prévoir entre 2000 et 2005. Avec le redressement de la monnaie nationale, les Libyens espèrent aujourd'hui un retour des investissements directs étrangers dans les secteurs autres que les hydrocarbures³⁰. Les secteurs des transports et du tourisme apparaissent comme prioritaires : la compagnie aérienne, Libyan Arab Airlines, a annoncé son intention de renouveler sa flotte, profondément affaiblie par l'embargo sur les transports. Ses besoins se chiffrent à 9 milliards de dollars (avions, formation de pilotes, remise en fonction des aéroports etc.). Par ailleurs, le gouvernement libyen a manifesté son intérêt pour la construction d'une ligne de chemin de fer sur le littoral, arguant de la montée en puissance de ses échanges avec les pays riverains (les flux globaux export-import représentent 11% avec la Tunisie, 8% avec l'Egypte, 6% avec le Maroc et 10% avec le Soudan). Enfin c'est sans doute dans le secteur du tourisme que se manifeste le plus la volonté d'ouverture de la Libye. En avril 2000, la Foire Internationale de Tripoli a démontré l'intérêt que portaient les compagnies européennes au marché libyen. En effet outre les besoins immédiats du gouvernement, la Libye demeure un pays attractif sur bien d'autres secteurs (approvisionnement et distribution de l'eau et surtout la relance d'une politique d'armement dans la perspective d'une levée complète de l'embargo).

Cette politique d'ouverture en faveur des investisseurs étrangers s'accompagne d'un discours sur les privatisations des entreprises nationales et d'un encouragement aux créations d'entreprises privées : « Il s'agit de remettre la propriété de ces grandes entreprises entre les mains des Libyens. La Loi prévoit l'impossibilité de posséder une quantité importante de parts afin qu'elles n'arrivent pas toutes entre les mêmes mains. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une privatisation horizontale... nous n'avons pas l'intention d'engager un processus capitaliste. Il s'agit d'un repositionnement de la propriété : ce qui est au peuple doit revenir au peuple. Vous savez, au cœur de nos préoccupations, à la fois économiques mais aussi démographiques, il y a l'arrivée de toute une classe d'âge de jeunes professionnels sur le marché du travail, déjà occupé par un million de travailleurs étrangers. Le problème avec les Libyens c'est qu'ils sont très sélectifs sur le choix de leur emploi » précise M. Ammar M. Eltief (président de l'Institut national de l'information et de documentation)³¹.

Cet objectif s'inscrit dans une politique d'ouverture aux investisseurs étrangers. Depuis deux ans la Libye laisse entendre qu'elle est disposée à accueillir des investisseurs étrangers dans la perspective de moderniser ses infrastructures (renouvellement de la flotte aérienne, modernisation de la distribution de l'eau, de l'électricité, construction d'une voie ferrée, etc.). Pour l'instant les Libyens semblent plus soucieux d'accueillir les différents projets que soumettent les investisseurs potentiels. En 2000 et 2001 peu de grands contrats ont été signés pour des raisons parfois qui échappent aux Libyens. Ainsi, les Libyens ont-ils un besoin urgent de renouveler leur flotte aérienne. Les lignes intérieures (Tripoli - Benghazi par exemple) sont en fait utilisées par des compagnies privées tunisiennes. Certes, la Libyan Arab Airlines dispose d'avions mais ils sont peu utilisés. La récente annulation de la commande de 9 Airbus par le constructeur a été très mal comprise en Libye. L'utilisation de composants mécaniques américains dans les Airbus empêche l'exportation de ces avions vers la Libye ! Les Libyens pensaient justement qu'en commandant des Airbus ils contourneraient l'embargo américain. Le marché libyen paraît extrêmement important et la revalorisation du dinar est à même de satisfaire les besoins de consommation intérieure. Bien évidemment le marché de l'armement est sans doute le plus important. Le colonel Kadhafi n'aimait pas Elstine – en raison de son penchant pour l'alcool et de son ingratitude envers Gorbatchev – aussi la Libye n'a-t-elle pas remboursé sa dette envers l'URSS ! Par contre Kadhafi apprécierait

³⁰ La Libye a lancé des projets de rénovation des gisements pétroliers et gaziers. Plus de 25 compagnies pétrolières étrangères sont présentes en Libye, mais deux pays (Allemagne et Italie) sont mieux placés. Les compagnies étrangères assurent environ plus du tiers de la production globale : AGIP (filiale du groupe ENI) 15% ; Wintershall et Veba (Allemagne) 14 % ; Repsol (Espagnol), 4% ; Total et Elf, 1%. Les investissements directs en Libye sont extrêmement faibles : 1994 (69 millions de dollars) ; en 1998 (150 millions de dollars).

³¹ Interview accordée à Marchés Tropicaux, 2 juin 2000.

beaucoup Poutine et espère relancer avec lui une politique de coopération militaire sous la forme d'une reconversion de la dette en achats d'armements.

Les sanctions de l'ONU suspendue, le colonel Kadhafi est invité par le président de la Commission européenne, Romano Prodi, à Bruxelles ! L'objectif était d'amener le colonel Kadhafi à discuter de son adhésion au Partenariat euro-méditerranéen. Invitation soumise à une intense discussion entre Chris Patten, responsable des relations avec les pays méditerranéens et Javier Solana, responsable de la politique extérieure et de sécurité commune. Ces derniers rappelleront que la Libye n'est pas encore absoute des accusations portées contre elle. Ce couac européen accentuera le discours critique du colonel Kadhafi sur l'accord d'association avec l'Europe : « L'expérience européenne ne nous est d'aucune utilité... cette zone que l'on appelle Afrique du Nord doit être africanisée. Soit elle est africaine, soit elle fait exception, et elle n'aura alors aucun avenir. En tant que ressortissant de cette partie de l'Afrique du Nord, j'ai toujours rejeté le Traité de Barcelone, qui voit en l'Afrique du Nord une partie du Moyen-Orient, appelée à se joindre en Europe. C'est une conspiration contre l'intégrité territoriale africaine. Ils m'ont dit : La Libye trouvera son avantage dans le traité de Barcelone et la coopération avec l'Union européenne... Vouloir nous attirer, nous assister au travers du processus de Barcelone en démembrant le continent, en volant l'Afrique du Nord pour l'annexer à l'Union européenne, cela est inacceptable. D'ailleurs, regardez ce qu'est devenu aujourd'hui le Traité de Barcelone : il est dans un état comateux et pourrait bien disparaître »³². Pourtant la Libye était présente, à travers un observateur, à la Conférence euro-méditerranéenne de Marseille, en novembre 2000.

En fait depuis la suspension de l'embargo, Kadhafi a orienté sa politique étrangère vers l'Afrique et cela non sans succès. En septembre 1999, lors du sommet extraordinaire de l'OUA à Syrte, le colonel Kadhafi lance son ambitieux projet des Etats-Unis d'Afrique. Déçu par les Arabes et leurs ingrattitudes, Kadhafi se tourne à nouveau vers l'Afrique. Le soutien apporté par les Etats africains à la cause de la suspension de l'embargo (en juin 1998, l'OUA décide une levée partielle) entraîne Kadhafi à un abandon du panarabisme au profit d'un panafricanisme. En février 1998 est créée la Comessa (Communauté des Etats sahélo-saharien) qui vise à organiser et à structurer la politique africaine de Kadhafi. Le Tchad, le Soudan, le Niger, le Mali, le Burkina-Faso, l'Erythrée, la République centrafricaine, Djibouti, le Sénégal s'associent à différents moments à la Comessa. Tripoli retrouve son animation diplomatique des années pré-embargo mais à la différence que la capitale du Guide cherche à devenir la capitale de la paix en Afrique et non plus de la révolution. La promotion de son image de « Sage » s'inscrit dans cette conversion vers la paix que Kadhafi cherche à obtenir sur le modèle de Nelson Mandela...³³

³² Intervention de Kadhafi en juillet 2001 à Lusaka lors de la création de l'Union africaine. Géopolitique africaine, n°4, novembre 2001.

³³ Eric Gobe, « L'Afrique ou le nouvel horizon de la politique extérieure libyenne », AAN, tome XXXVII, 1999.

Algérie : les dividendes politiques et sécuritaires du 11 septembre

Fin de l'embargo moral

En dépit d'une élection présidentielle tronquée, en raison du retrait des six autres candidats, l'accession d'Adelaziz Bouteflika à la présidence, va profondément modifier l'image de l'Algérie. Après une décennie de discours articulés autour de l'éradication de l'islamisme, le nouveau président algérien va introduire la notion de réconciliation nationale. L'organisation d'un référendum sur la paix lui octroie les attributs d'un homme de paix que la presse en France n'hésite pas à comparer au général de Gaulle... Sur le plan intérieur, le vote massif en faveur de la « démarche » du président lui permet de bénéficier d'un soutien populaire³⁴. A l'étranger, son discours sur la paix civile permet à l'Algérie de montrer une meilleure image et surtout de rompre l'embargo moral qui frappait ce pays. Abdelaziz Bouteflika entreprend une politique de réintégration de l'Algérie dans la communauté internationale. Ses voyages en France et aux Etats-Unis rompent avec une décennie de marginalisation des dirigeants algériens sur la scène internationale.

En fait la légitimité de la lutte contre les islamistes armés va se trouver profondément renforcée après les attentats du 11 septembre 2001. Au lendemain des attentats, le président algérien exprime ses condoléances au président G. W. Bush : « j'ai réaffirmé au président Bush la sympathie et la pleine solidarité du peuple algérien avec le peuple américain dans ces moments de dure épreuve. L'Algérie comprend peut-être mieux que d'autres la douleur des familles des victimes du 11 septembre. Pour ces raisons, l'Algérie soutient l'initiative de lancer une action internationale contre le terrorisme ». D'ailleurs la convention d'Alger engage les Etats de l'OUA à « mettre en échec conjointement le terrorisme sur leur continent ». Concrètement, la presse fera état de la remise de deux listes comprenant dans l'une les noms de 1.000 membres soupçonnés d'appartenir au GIA et au GSPC opérant en Algérie et dans l'autre les noms de 350 Algériens ayant transité en Afghanistan et étant susceptibles d'appartenance à El Qaeda³⁵. En réaction le GSPC souligne, qu'il « frappera avec force les intérêts de ces pays si ces derniers persistaient à traquer les réseaux islamistes en Amérique, en Grande Bretagne, en France et en Belgique ». Le GSPC précise que la guerre contre le terrorisme est « l'œuvre des juifs et des mécréants. Les organisations islamistes ne visent pas dans leurs actions les civils innocents »³⁶. Cela dit, pour la première fois les USA sont menacés en Algérie par une organisation islamiste.

Les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis vont se traduire en Algérie par une relecture de la violence. Celle-ci, loin d'être le produit de l'interruption des élections législatives de décembre 1991 et de la politique de répression menée entre 1992 et 1994, apparaît davantage comme le résultat d'un complot international faisant de l'Algérie une avant-garde du Djihad³⁷. La guerre contre le terrorisme lancée par le président des Etats-Unis va conforter la grille d'analyse des dirigeants politiques et militaires algériens. Redha Malek, ancien chef du gouvernement et membre du Haut Comité d'Etat symbolise cette lecture de la violence en Algérie, qui avant le 11 septembre 2001 avait beaucoup de mal à être crédible au niveau international. Lors du colloque international sur le terrorisme tenu à Alger en octobre 2002, il précisait que : « le terrorisme intégriste puise ses sources dans la guerre d'Afghanistan, propagé avec l'aide des pétromonarchies du Golfe et de la CIA, a été mis en œuvre par l'ex-FIS et encouragé par le laxisme des autorités de l'époque. La

³⁴ La loi sur la Concorde civile est soumise à référendum le 16 septembre 1999 et le résultat officiel est que le « oui » l'emporte pour 98,6% avec un taux de participation de 85%.

³⁵ *Le Quotidien d'Oran*, 18 septembre 2001.

³⁶ *El Yom*, septembre 2001.

³⁷ Avant les attentats un débat était lancé sur les facteurs politiques qui étaient à l'origine de la crise. Le général Attaïlia, très proche du président soulignait : « Ceux qui ont œuvré à l'arrêt du processus électoral assument la responsabilité. Car cette opération a été la base de la crise algérienne. S'ils m'avaient écouté à l'époque, on aurait évité la catastrophe. Je leur ai dit qu'il fallait laisser le FIS gouverner dès lors que le président dispose de toutes les prérogatives constitutionnelles pour rétablir les choses en cas de déviation, car il est difficile de porter un jugement sur un parti qui n'a pas gouverné. Un proverbe de chez nous dit : celui qui est loin de la bataille sait comment la diriger. Si on avait donné l'occasion à ce parti, le peuple l'aurait abandonné rapidement car il était porteur de beaucoup de pratiques erronées. » *Le Quotidien d'Oran*, 26 mars 2000.

montée du FIS dans les années 1991 et 1992 a coïncidé avec le retour des Algériens afghans (2 à 3000 personnes) qui ont constitué le fer de lance de la violence terroriste ». Cette déstabilisation de l'Algérie par l'Afghanistan sera soulignée par le général Belkheir qui confirmera lors d'une interview : « Je ne regrette rien. J'ai fait le choix d'épargner l'Algérie du sort de l'Afghanistan. Le prix à payer a été lourd, mais il a évité le pire : une vraie guerre civile avec des millions de victimes et de réfugiés »³⁸.

Mis en accusation pour violation des droits de l'homme, les dirigeants militaires algériens trouvent dans les attentats du 11 septembre 2001 la preuve que leur combat était non seulement légitime mais avant-gardiste. Et pourtant, le gouvernement algérien n'a pu bénéficier du soutien et de la coopération internationale dans sa lutte contre les islamistes. Comme le souligne le général Maïza, avant le 11 septembre : « l'embargo qui a frappé l'Algérie n'a pas permis d'équiper ses unités et ses hommes avec les armes et surtout les équipements de reconnaissance et de vision nocturne leur permettant d'être efficaces ». Cet embargo moral sera levé au lendemain du 11 septembre et permettra à l'Algérie de bénéficier d'une aide militaire américaine. Force est de constater l'impact positif du 11 septembre sur les dirigeants militaires algériens qui confortent leur lecture de la violence islamiste et trouvent, enfin, le soutien international qu'ils escomptaient depuis une décennie.

³⁸ *Jeune Indépendant*, 4 mai 2002

La lutte contre l'islamisme international : la coopération sécuritaire

Le rôle de la Libye dans le dénouement de la prise des otages dans l'île de Jollo par le groupe islamiste d'Abou Sayaf annonçait-t-il le rôle de la Libye dans la lutte contre les islamistes ? Avec l'obtention de la libération des otages grâce à la médiation de dirigeants libyens, la Libye améliora son image sur le plan international. Mais parallèlement à cette opération médiatique, la Libye démontre sa capacité à peser sur des mouvements islamistes. Dans la lutte mondiale contre le terrorisme, cette aptitude va permettre à la Libye de s'insérer dans la coalition des Etats en guerre contre l'islamisme. Et la lutte contre l'islamisme est depuis trois décennies un défi à la Jamahiriyya.

Le rapprochement américano-libyen

Au cours de l'année 2000 apparaissent les signes d'un rapprochement entre les USA et la Libye³⁹. Ce dernier est toujours considéré comme un « rogue state » mais les Etats-Unis semblent disposés à reconnaître les évolutions positives de la Jamahiriyya⁴⁰. Des compagnies pétrolières américaines sont autorisées à renouer des contacts en Libye⁴¹. Face aux risques d'être marginalisé par le retour des Européens et des Russes en Libye, l'administration américaine semble plus encline à favoriser un retour progressif des Etats-Unis en Libye.

Le verdict du 31 janvier 2001 rend coupable Abdel Basset Ali Maghrahi et acquitte Lamén Khalifa Fhima. Pour la Libye, l'affaire Lockerbie est close. Le régime espère dès lors voir les Etats-Unis mettre un terme à leur « hostilité » et permettre la levée complète de l'embargo. Le verdict semble davantage inspiré par des préoccupations politiques que véritablement juridiques. En effet comme le souligne Yahya Zoubir, ce verdict permet de répondre en partie aux lobbies pétroliers qui souhaitent réinvestir en Libye et continue à mettre la pression sur le régime afin qu'il accepte de compenser les familles de victimes⁴². Mais Lisa Anderson souligne : « A la fin du procès, le gouvernement pourra réfléchir à une levée des sanctions mais cela dépendra de son issue et de la situation dans le reste du Moyen-Orient. Il faut cependant rappeler que le coût d'un maintien des sanctions est très bas pour un homme politique – encore une fois, la Libye ne touche pas un électorat interne en dehors de l'industrie pétrolière qui a peu de chances de placer les relations américano-libyennes en position de haute priorité – tandis que le prix de leur suppression peut-être assez élevé du fait que l'on continue d'associer la Libye à ses positions anti-israéliennes. Il reste donc possible qu'elle demeure sous sanctions américaines jusqu'à ce que Kadhafi quitte la scène. Après tout, la politique américaine à l'égard de Cuba montre que les Etats-Unis ont une remarquable capacité à perpétuer les sanctions pendant des décennies et à faire du retrait d'un homme une condition de leur suspension »⁴³. Ainsi le président George W. Bush précise : « que le gouvernement des Etats-Unis continuera à faire pression afin que la Libye reconnaisse sa responsabilité et accepte de dédommager les familles de victimes »⁴⁴. Mise sur la liste des Etats terroristes dès 1979, la Libye espérait par ce verdict mettre un terme si ce n'est à l'embargo américain⁴⁵ au moins à celui de l'ONU.

En fait l'attitude de la Libye face aux attaques terroristes menées contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 va accélérer un rapprochement en gestation. Au lendemain du 11 septembre le colonel Kadhafi va condamner les attentats et reconnaître aux Etats-Unis la légitimité de renverser le régime des talibans en Afghanistan. Pourtant la conjecture internationale aurait pu laisser penser

³⁹ Said Haddad, « Les théâtres non-africains de la géopolitique libyenne », AAN, XXXVIII, 1999.

⁴⁰ Voir Ronald E. Neumann, *Testimony before Senate Foreign Relations Subcommittee for Near Eastern and South Asian Affairs*. Deputy Assistant Secretary of State for Near Eastern Affairs. Neumann on US policy toward Libya. <http://www.useu.be/ISSUES/neum>

⁴¹ Les dirigeants de Marathon, Amerada Hess, Conoco et Oxy ont à plusieurs reprises rencontré Ahmed Abdulkarim, responsable libyen du secteur énergétique afin d'entreprendre leur retour en Libye. *Maghreb Confidential*, 4 avril 2002.

⁴² Yahya H Zoubir, « Libya in US foreign policy : from rogue state to good fellow ». *Third World Quarterly*, vol. 23, n° 1, 2002.

⁴³ Lisa Anderson, « La Libye de Kadhafi » in *Maghreb-Machrek*, n° 170, oct-déc. 2000, p. 14.

⁴⁴ Cité par Yahya H. Zoubir, *Libya in a US Foreign Policy*, op. cit.

⁴⁵ En plus des sanctions imposées sous la présidence Reagan, la Loi d'Amato du 5 août 1996, sous la présidence Clinton, prévoit des sanctions contre des sociétés qui investiraient plus de 40 millions de dollars dans le secteur énergétique en Libye et en Iran.

que l'anti-américanisme en Libye n'encouragerait pas une politique de réchauffement des relations entre les deux pays. L'attente libyenne d'un rétablissement des liens avec les USA est manifeste dans les différents courants de la société. En fait la Libye, à l'instar de l'Algérie, du Soudan et de la Syrie, va s'inscrire dans la lutte contre le terrorisme que les Etats-Unis vont lancer au lendemain des attentats. En compensation le régime libyen va obtenir de voir placer le Groupe islamique combattant sur la liste des membres ou proches d'El Qaeda établie par le département d'Etat.

Au cours de l'année 2001, de nombreuses rencontres ont lieu entre des dirigeants libyens et anglo-américains. Pour les Etats-Unis l'objectif est de parvenir à faire avouer le régime libyen de sa responsabilité dans l'attentat de Lockerbie et d'obtenir une compensation pour les familles de victimes⁴⁶. En contrepartie Moussa Koussa, ancien responsable des comités révolutionnaires de l'extérieur, a obtenu de rencontrer à Londres des responsables anglais afin de « discuter » de la présence à Londres de militants du Groupe Islamique combattant⁴⁷.

En fait, à l'instar d'autres pays de la région, les islamistes semblent ne plus chercher à se rendre visibles par des pratiques ostentatoires. Les facteurs qui contribuent à leur maintien semblent toujours présents. Les réactions internationales aux attentats du 11 septembre ont sans doute provoqué une volonté de repli, de dissimulation ou tout au moins d'accalmie de leurs actions. La mise sur la liste des ennemis de l'Amérique du groupe islamiste combattant explique peut-être le calme relatif que l'on peut observer en Libye, au regard des années précédentes (1995-1998). Le calme relatif en Libye constitue un argument de vente pour les autorités libyennes. En effet Moussa Koussa souligne les performances de la Libye en matière de lutte anti-islamiste. Il vendrait cet argument régulièrement aux différents services européens.⁴⁸ De par sa géographie (entre l'Algérie et l'Egypte) et surtout grâce à l'immigration arabe et asiatique en Libye le régime disposerait de sources d'informations non négligeable sur les réseaux islamistes. Les arrestations arbitraires (et de longue durée) de Soudanais, Pakistanais, Algériens, Tunisiens etc. permettraient d'approvisionner en informations le régime libyen. A ces pratiques s'ajoutent le rôle de la Da'awa islamiyya et l'influence non négligeable que connaît la Fondation Internationale pour la Charité de Seif al Islam depuis son rôle dans la libération des otages occidentaux dans l'Ile de Jollo. Cette « expertise » sur l'islamisme, la Libye l'a accumulée au cours des trois dernières décennies.

On observe que deux années après la suspension de l'embargo par l'ONU la Libye a incontestablement réussi son retour sur la scène internationale. Du sommet de l'OUA, marqué par l'ambitieux projet des Etats-Unis d'Afrique, à la foire internationale de Tripoli et à la position compréhensive à l'encontre des USA dans leur volonté de renverser le régime des talibans au lendemain du 11 septembre 2001, le colonel Kadhafi a replacé son pays sur la scène internationale. Cette réintégration de la Libye va néanmoins de pair avec un constat amer sur l'échec de la politique économique de la Jamahiriyya. Comme le colonel Kadhafi le précise, en janvier 2000 : « Malheureusement, ceux qui ont mené la Révolution ne sont ni des savants ni des experts. Ce ne sont que de simples révolutionnaires. Certains, parmi nous, ne savaient ni lire ni écrire ! Beaucoup n'avaient pas de diplômes secondaires. De simples sous-officiers analphabètes, voilà ce que nous étions ! ». Dès lors des changements s'imposent, car il faut « arrêter cette roue qui tourne dans le vide ». Mais y a-t-il une alternative à la Jamahiriyya ? Kadhafi a-t-il les moyens de changer un système à ce point identifié à sa personne ? Les mutations du personnage Kadhafi (conversion à la paix, au réalisme économique, etc.) suffiront-elles à provoquer les changements nécessaires ? En fait, au regard des modifications du système international, la Libye n'a plus droit à l'erreur. Sa volonté de sortir de la liste des pays soutenant le terrorisme se comprend par le souci de ne pas faire partie des pays membres de « l'axe du mal » défini par l'administration de Bush.

⁴⁶ Les Etats-Unis réclamaient initialement 4 milliards de dollars. Un accord serait parvenu sur la base d'un milliard de dollars. *Maghreb Confidentiel*, 4 avril 2002.

⁴⁷ *News Telegraph*, 7 octobre 2001.

⁴⁸ *Maghreb Confidentiel*, 4 avril 2002.

Conclusion : les effets de la guerre préventive contre l'Irak

L'Algérie et la Libye ont explicitement reconnu le droit pour les Etats Unis de se défendre contre l'agression supposée du régime des talibans en Afghanistan au lendemain des attentats du 11 septembre. Abdelaziz Bouteflika avait fait part de ses condoléances au peuple américain et avait rappelé que l'Algérie était à même de comprendre cette souffrance car elle subissait la violence des islamistes depuis une décennie. Le colonel Kadhafi s'est empressé de souligner que la Libye n'avait rien à voir avec le 11 septembre et que le gouvernement des Etats-Unis était en droit de légitime défense. Ces positions officielles n'étaient pas en phase avec des opinions publiques surprises et ravies à la fois de voir la principale puissance mondiale frappée en son cœur. Dans le climat du conflit israélo-palestinien et de l'engagement pro-israélien de l'administration Bush, ces attentats étaient ressentis comme une vengeance politique.

Si la guerre contre le terrorisme trouve un écho favorable auprès des gouvernements d'Algérie et de Libye, l'éventualité d'une guerre préventive contre l'Irak soulève des inquiétudes. Pour la Libye, agréablement surprise de ne pas être dans les pays de « l'axe du mal », la crainte que la guerre contre l'Irak ne soit le prétexte à une offensive généralisée contre les régimes arabes « anti-impérialistes et anti-sionistes » est réelle. Contrairement à la première guerre contre l'Irak, qui visait à libérer le Koweït, la guerre préventive contre l'Irak a pour but de libérer le « peuple » irakien de l'emprise d'un dictateur. La crainte qu'après l'Irak la Libye devienne un pays menacé est réelle. Aussi, la volonté libyenne est-elle d'entreprendre un rapprochement avec les Européens et en particulier avec la France et le Royaume-Uni. Dans le cas de l'Algérie, la guerre préventive contre l'Irak soulève d'autres problèmes. Le gouvernement algérien a développé une relation performante avec les Etats-Unis, tant sur le plan sécuritaire que pétrolier. L'Algérie bénéficie, depuis les attentats du 11 septembre, d'une excellente relation avec les Etats-Unis. L'inquiétude de l'Algérie se situe davantage au niveau des réactions de la population et des possibles attaques américaines de la part des groupes islamistes armés.

La population est-elle à même de réagir violemment dans l'éventualité d'une guerre préventive contre l'Irak ? Il semble, qu'à l'inverse de la première guerre contre l'Irak, qui avait mobilisé la population algérienne, la guerre préventive actuelle ne semble pas préoccuper la population algérienne outre mesure. Confrontée à une guerre civile qui a fait environ 150.000 victimes et à une situation économique et sociale dramatique, la population algérienne ne paraît plus encline à réagir aux problèmes du Moyen-Orient à l'exception du conflit israélo-palestinien. En fait, l'attitude des populations au Maghreb et plus généralement dans le monde arabe dépendra de l'accueil qui sera réservé aux troupes américaines par la population irakienne. Il va sans dire que si une grande partie de la population irakienne accueille les troupes américaines comme des libérateurs, plus que les populations arabes, ce sont les dirigeants des Etats arabes qui risquent de ressentir une profonde inquiétude. L'impact sur les sociétés d'Afrique du Nord de la guerre préventive en Irak aura des effets politiques importants sur le rapprochement des Etats d'Algérie et de Libye avec les Etats-Unis.

EuroMeSCo Papers

1

Volker Perthes, *Germany and the EuroMediterranean Partnership: Gradually Becoming a Mediterranean State*, February 1998. (Available also in French)

2

May Chartouni-Dubarry, *Les processus de transition politique au Proche-Orient*, septembre 1998.

3

Alfred Tovias, *Israel and the Barcelona Process*, October 1998.

4

George Joffé, *Foreign Investment and the Rule of Law*, March 1999.

5

Azzem Mahjoub et Hafedh Zaafrane, *La zone de libre-échange euro-méditerranéenne*, mars 1999.

6

Gema Martin Muñoz, *Réforme politique et changements sociaux : l'exemple des pays du Maghreb*, avril 1999.

7

Roberto Aliboni, *Building Blocks for the Euro-Med Charter on Peace and Stability*, January 2000. (Available also in French)

8

M. Fatih Tayfur, *Turkish Perceptions of the Mediterranean*, March 2000.

9

George Joffé, *International Implications of Domestic Security*, April 2000.

10

Catherine Wihtol de Wenden, *La politique de visas dans l'espace euro-méditerranéen*, avril 2000.

11

Elvira Sánchez Mateos, *The Antipersonnel Landmines Issue in the Mediterranean*, April 2000.

12

May Chartouni-Dubarry, *Complementarity between the European Union and the United States in the Middle East Peace Process: Implications for the EMP*, avril 2000. (Available also in French)

13

Álvaro de Vasconcelos, *Intégration et coopération sous-régionale en Méditerranée*, avril 2000.

14

Ayman Abdel Nour, *Syrian Views of an Association Agreement with the European Union*, December 2001.

15

Ulrike Julia Reinhardt, *Civil Society Co-operation in the Euro-Mediterranean Partnership: From Declarations to Practice*, May 2002.

16

IEEI/CIDOB/GERM, *European Defence – Perceptions and Realities, Working Group III First Year Report*, June 2002.

17

IAI/AEI, *Security and Common Ground in the Euro-Med Partnership, Working Group I First Year Report*, June 2002.

18

MEDAC/JCSS, *Sub-Regional Cooperation within the EMP, Working Group IV First Year Report*, July 2002.

19

Erwan Lannon, *Parlements et société civile dans la sécurité euro-méditerranéenne*, November 2002.

20

Bichara Khader, *Eastern Enlargement and the Euro-Mediterranean Partnership: A Win-Win Game?*, February 2003.

21

Emily Landau and Tamar Malz, *Culture and Security Police in Israel*, March 2003.

22

Luiz Martinez, *La sécurité en Algérie et en Libye après le 11 septembre*, April 2003.